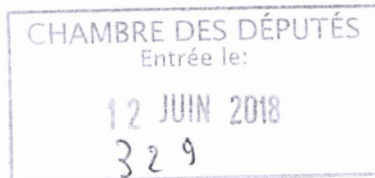




Monsieur Mars Di Bartolomeo  
Président de la Chambre  
des Députés  
Luxembourg



Luxembourg, le 12 juin 2018

Monsieur le Président

Par la présente, j'ai l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 83 du Règlement de la Chambre des Députés, je souhaiterais poser une question à Madame la Ministre de l'Environnement au sujet de l'arrêt de la Cour constitutionnelle du 6 juin 2018 relatif à l'article 17, alinéa 1<sup>er</sup>, première phrase de la loi modifiée du 19 janvier 2004 concernant la protection de la nature et les ressources naturelles.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma très haute considération.

**Laurent Zeimet**  
Député